

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 JUIN 2014

POINT N° 2. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2014/14

Objet : Prolongation de l'exonération de l'actualisation

Vu le décret n° 2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n° 2001-1234 du 20 décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2010-2015 approuvé par délibération n° 2009-48 du Conseil d'Administration du 30 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2011/41 du 6 octobre 2011 approuvant l'actualisation du Programme Pluriannuel d'Interventions 2010-2015,

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet,

**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,
sur proposition de la Présidente**

Autorise Madame la Directrice Générale à ne pas appliquer l'actualisation des prix de cession pour les actes et les avant-contrats de vente relatifs aux projets à dominante habitat en renouvellement urbain qui seront signés entre le 1^{er} juillet 2014 et le 31 décembre 2015.

La Directrice Générale
de l'EPF PACA,



Claude BERTOLINO

19 - JUIL. 2014

La Présidente
du Conseil d'Administration,



Cécile HELLE

Le Préfet de Région,



Michel CADOT